



Formacode : - Code Rome : M1608

Eligible CPF - - n°183267



## PREPARATION DE LA PAYE ET DES DECLARATIONS ASSOCIEES

### PUBLIC VISÉ

Tout public  
VAE  
Individuels payants  
Contrat ou période de professionnalisation  
Contrat de sécurisation professionnelle  
Compte Personnel Formation

### NIVEAU

Niveau de sortie : sans niveau spécifique

### NATURE DE LA VALIDATION

Validation de la formation :  
UC paye de l'Union professionnelle

### DUREE

Durée moyenne : contenus et durées individualisés.  
Durée en centre : 200 heures  
Durée hebdomadaire moyenne : 21h / semaine

### DATES PREVISIONNELLES

Session ouverte toute l'année.

### LIEUX DE FORMATION

GMTE77  
Centre GRETA MTE 77  
Montereaup - Campus  
5 rue du Châtelet  
77130 Montereaup-Fault-Yonne  
Tél : 01 64 32 91 62

### CONTACT

Sabrina Baaziz

### OBJECTIFS

Préparer et établir la paie.  
Présenter un état récapitulatif des salaires.  
Compléter les déclarations sociales.  
Justifier les règles appliquées et rendre compte des traitements effectués (courte note).  
Réussir l'épreuve UC de l'Union professionnelle : "Préparation de la paie et des déclarations associées"

### CHAMP PROFESSIONNEL - MÉTIERS VISÉS

Ce module vise à former des assistant(e)s paie

### PRE-REQUIS

Positionnement : pédagogique.  
Capacité à lire et à s'approprier une documentation fournie.  
Capacité à effectuer des calculs numériques.

### MODALITES DE RECRUTEMENT

Entretien individuel et tests  
Inscriptions du 12/11/2018 au 04/05/2019 au Centre GRETA MTE 77 Montereau - Campus à Montereau-Fault-Yonne.

### MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et de mises en application. Pédagogie différenciée et individualisée  
Autoformation accompagnée. Applications sur logiciels CIEL SAGE. Remise de supports de cours.

### CONTENUS

#### Collecte des éléments d'activités du personnel

- ▶ Connaître les éléments du droit social

#### Gestion de la paie

- ▶ Temps de travail, heures supplémentaires, heures complémentaires
- ▶ Les retenues pour absences
- ▶ Primes, 13e mois...
- ▶ Congés payés
- ▶ Maladie non professionnelle
- ▶ Avantages en nature et frais professionnels.
- ▶ État récapitulatif des salaires et déclarations aux organismes sociaux.

#### Relations avec les salariés

- ▶ Les règles de confidentialité
- ▶ La compréhension du bulletin de paie

#### Application sous un logiciel de gestion paie